

« Se regrouper pour mieux gérer »

A l'heure du renouvellement des adhésions, après quelques années d'existence, un premier bilan des actions de mutualisation de **l'Association Syndicale Libre de Gestion des Forêts de la Terre de Peyre** s'impose.

Retour sur ses entreprises, ses réussites et ses points d'amélioration.

Aujourd'hui, l'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre, c'est une association composée de :

61 propriétaires adhérents qui ont décidé volontairement de gérer 583 hectares de forêt

De moins d'1 hectare à près de 100 hectares

Qui décide ?

L'association valide les grandes orientations lors des assemblées générales qui ont lieu chaque année. En dehors de ce moment particulier, elle est pilotée par un conseil syndical composé de 7 **bénévoles**, tous propriétaires sur le territoire. Ils se réunissent régulièrement pour prendre les décisions concernant les ventes de bois, la gestion de l'association ou encore pour assurer le travail indispensable lié à la gestion comptable.

L'association ne fait aucun bénéfice sur les ventes de bois. Les membres du conseil syndical **ne sont pas indemnisés.**

Qui fait le travail en forêt ?

C'est **Vincent Garaud**, expert forestier qui a été choisi par l'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre pour mettre en œuvre les coupes et les travaux prévus sur l'association. Pour rappel, **il est votre interlocuteur unique lorsqu'un chantier a lieu sur vos parcelles.** Il s'occupe d'organiser et de suivre le chantier de coupe ou de travaux pour qu'il soit réussi en gérant les contraintes et les pratiques du monde forestier (recherches de bûcherons/débardeurs, recherche d'acheteurs, délais, enlèvement des bois...). Dans le cas de ventes de bois, il assure la réception de l'exploitation, ce qui comprend la **détermination précise du volume récolté** dans votre forêt. Son temps passé, ses déplacements sont logiquement rémunérés entre 10 et 12% du prix du bois vendu bord de route.



Quelles sont les réalisations de l'association depuis sa création ?

Plan Simple de Gestion concerté :

Vous disposez tous d'un document présentant les informations clé de votre forêt et surtout un programme de coupes et de travaux cohérent pour vous **projeter sur une période de 15 ans.** Seul ce document peut donner la vision de long terme nécessaire à la gestion d'une forêt. Les choix des propriétaires (production de bois, pâturage en sous-bois, maintien du patrimoine) y sont retranscrits. Ce document est indispensable pour organiser les coupes et les travaux des différents adhérents car les parcelles sont éloignées les unes des autres. Ce Plan Simple de Gestion d'un coût d'environ **15 000 € a bénéficié de financements publics** (Europe et Département de la Lozère) **à hauteur de 80%.**

Labellisation et défiscalisation :

Grâce au travail mené par le conseil syndical, Vincent Garaud et le CRPF, l'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre a été reconnue comme le premier Groupement d'Intérêt Economique Environnemental et Forestier (GIEEF) en Occitanie. Cela permet aux adhérents de **bénéficier de crédits d'impôts à hauteur de 25% des dépenses pour les travaux forestiers** (plantations, création de chemin, achat de matériels ou fournitures) quelle que soit la surface possédée par l'adhérent. Les seuls propriétaires lozériens à bénéficier de cet avantage sont les adhérents de l'association.

L'ASLG a également adhéré à la certification de gestion durable des forêts PEFC, label recherché par certains acheteurs et pouvant faciliter la vente des bois.

Reboisements, aides du groupe La Poste :

Dans le cadre de la gestion durable des forêts, assurer le renouvellement des espaces boisés est essentiel. Par l'intermédiaire de l'association, ce sont **24 hectares** qui ont été reboisés chez 9 propriétaires pour un coût d'environ **100 000 €**. Par ses démarches et son exemplarité, l'association a réussi à faire bénéficier ses membres d'une aide du Groupe La Poste à hauteur de près de **80 000 €**. C'est un bel exploit, à une époque où ces reboisements ne sont éligibles à aucune aide de l'Etat, de la région ou de l'Europe. Sans l'association, il aurait été impossible pour les propriétaires d'en bénéficier.

L'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre œuvre encore actuellement pour trouver des financements au bénéfice de 5 autres propriétaires pour 11 hectares à boiser.

Enfin, elle intervient pour convaincre les chasseurs d'intensifier les prélèvements de gibier afin de protéger les plantations.



Coupes de bois :

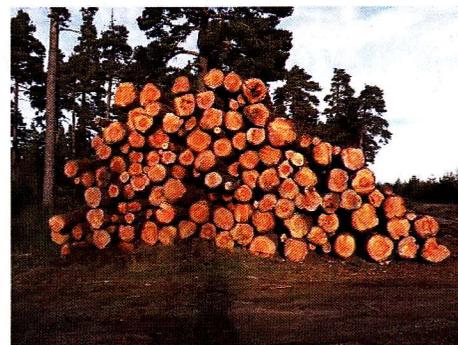
Depuis la création de l'association et le lancement des actions d'amélioration dans les parcelles boisées, des actes de gestion ont été réalisés sur près de **220 hectares**. Les coupes de régénération et surtout les éclaircies d'amélioration ont permis de mobiliser près de **13 000 m³** de bois vendus à des entreprises établies à proximité du cœur de l'association. **370 000 €** de chiffre d'affaire ont été générés. Ces actes de gestion ont permis l'emploi de bûcherons, débardeurs et transporteurs du département.

En moyenne, les propriétaires ont touché **200 à 300 €/ha** lors d'éclaircies d'amélioration dans du pin sylvestre, **600 à 700 €/ha** pour des éclaircies dans de l'épicéa.

La recette du propriétaire correspond à environ 30% du montant total, 60% de ce montant étant dédiés aux frais d'exploitation (abattage, débardage) et 10-12% pour la maîtrise d'œuvre.

Les bois ont été vendus environ **2 à 3 €/m³** (parfois jusqu'à **4 €/m³**) en plus par rapport aux prix du marché.

Et n'oublions pas le plus important : les parcelles boisées des adhérents **sont gérées et prennent de la valeur !**



Communication :

Les membres de l'association sont conviés une fois par an à l'assemblée générale pour faire un point sur les actions entreprises, sur les problèmes et les solutions trouvées.

Une autre façon de connaître les actions de l'ASLG est de consulter le blog mis à jour par le secrétaire :

<http://foretsterredepeyre.blogspot.com/>

Des points d'amélioration

L'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre est toute jeune. Elle s'était fixée pour ambitions d'œuvrer à la gestion, à l'entretien et à la valorisation des parcelles boisées du territoire. Les résultats chiffrés attestent d'une réelle dynamique mais certaines exigences des propriétaires restent difficiles à obtenir (délais d'exploitation, enlèvement total des bois en bord de parcelle, gestion des résidus de coupes, revenu final pour le propriétaire...). L'association essaye année après année de trouver des solutions à ces problèmes pour rendre le meilleur service aux adhérents qui doivent conserver à l'esprit que l'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre n'est pas une entreprise mais une association pilotée par des propriétaires du territoire.

En connaissant mieux les souhaits des propriétaires, en étant plus nombreux et plus volontaires, l'ASLG deviendra de plus en plus reconnue et garante d'une gestion forestière respectueuse, efficace et utile au territoire.

BILAN ACTUEL

Avant la création de l'ASLG de la Forêt de la Terre de Peyre, la gestion forestière était très rare voire inexistante sur la majorité des parcelles des adhérents. Aujourd'hui, quelques années plus tard, environ la moitié de la surface a bénéficié d'une intervention sylvicole. Près de **500 000 € de chiffre d'affaire** ont été générés par les activités forestières.

L'association et ses adhérents peuvent légitimement s'enorgueillir de favoriser l'emploi local et l'économie de notre territoire rural. Tout n'est pas parfait mais nous essayons, tous ensemble d'avancer pour gérer, entretenir et valoriser notre patrimoine boisé !